



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Conseil communautaire du 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le 28 mai
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Éric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 28 mai 2026

Délibération
C20260528_092

Cession des locaux de la CUMA à Montesquieu-Volvestre

Etaient présents :

ANGER Olivier (*suppléant de MENER Emilie*), ARLET Francois, AUDOUBERT René, BABY Jacques, BAROUSSE Stéphane, BARTHET Guy, BIENVENU Frédéric, BLANC Didier, BOMBAL Bérangère, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZAUX Jean-Michel, CHALDUC Jean, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DALLARD Jean-Michel, DELCROIX Bernard, DELHOM Corinne, DELOR Carole, DORBES Jean-Luc, ESCORIHUELA Daniel, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HEBAL Sylvie, HÔ Bastien, ICARD Evelyne, JANOTTO Christian, LAFFONT-PORTET Laurent, LAMARQUE Didier, LARROQUE Jean-Marc, LAZARETIE Françoise, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MAILHOL Béatrice, MANFRIN Jean-Marc, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, PONS Odette, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, TERZI Alain, VAN HILLE Marc (*suppléant de MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile*), VIEL Pierre, VEZAT-BARONIA Maryse, VILA Célia, WAWRZYNIAK Stéphane

Etaient absents / excusés :

BAUDINIÈRE Julien, BAREILLES Aurélie, CARON-JOURDA Yves, CAZARRÉ Max, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme, DELMAS Pierre, DESTEFANIS Jean-Marc, FALC Maëlys, GUILLEMIN Marie-Laure, JOANNY Jean, JORET Hélène, TEMPESTA Marie-Caroline

Pouvoirs :

CARON-JOURDA Yves à VEZAT-BARONIA Maryse, CAZARRÉ Max à BOMBAL Bérangère, CHANABÉ-LAUTRÉ Jérôme à LAMARQUE Didier, FALC Maëlys à CONDIS Sylvette, JOANNY Jean à HEBAL Sylvie, JORET Hélène à SALAT Eric

Secrétaire de séance : LEFEBVRE Patrick

Nombre de délégués titulaires : 60

Présents : 48
Pouvoirs : 06
Votants : 54
Absents/excusés : 12

OBJET : Cession des locaux de la CUMA cantonale à Montesquieu-Volvestre

Par délibération du 5 mars 2026, le Conseil communautaire a approuvé la cession des locaux et du foncier associé de la CUMA cantonale, situés sur les parcelles cadastrées M 1299 et M 1300 à Montesquieu-Volvestre, à la SAS Saveurs Sauvages d'Occitanie, pour un montant de 60 000 €.

Pour rappel, la SAS Saveurs Sauvages d'Occitanie porte un projet visant à structurer une filière territoriale de valorisation du gibier, en cohérence avec une étude commandée par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en 2021.

Le projet prévoit la poursuite de l'usage du bâtiment en atelier de transformation, avec une mise en service envisagée à l'automne 2026, nécessitant la réalisation de travaux préalables.

Postérieurement à cette délibération, les porteurs de projet ont fait le choix de constituer une Société Civile Immobilière (SCI) afin d'assurer le portage foncier et immobilier de l'opération.

En conséquence, il convient de modifier la délibération initiale afin de substituer la SCI saveurs sauvages immo, immatriculée sous le numéro de siret 105 414 304 00011, à la SAS Saveurs Sauvages d'Occitanie en tant qu'acquéreur du bien.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n° C20260305_039 du 5 mars 2026 ;
- De céder le bâtiment communautaire de 200 m² situé sur les parcelles cadastrées M 1299 et M 1300 à Montesquieu-Volvestre pour une superficie de 1621 m², à la SCI saveurs sauvages immo ;
- D'approuver les conditions de cession pour un montant global de 60 000 € ;
- De dire que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur ;
- De charger Maître DUCROS-BOURDENS, notaire à Carbonne, de rédiger les actes nécessaires à la conclusion de cette cession ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente.

Fait à Carbonne, le 29 mai 2026

Le secrétaire de séance

Patrick LEFEBVRE

54 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION

Le Président

Éric SALAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.